

LE PEUPLE D'ABORD

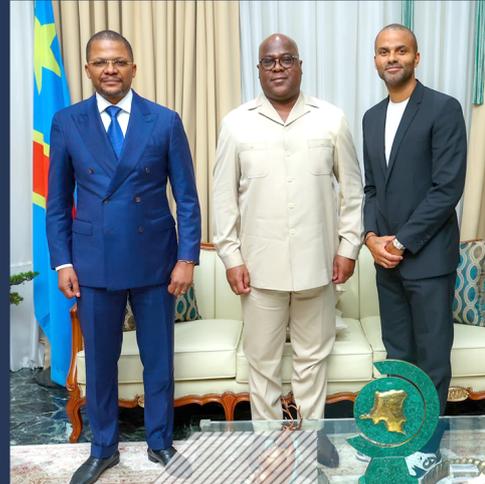
N/234

du 23 au 29 Sept 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET

TONY PARKER VEUT INVESTIR EN RDC



SEPTEMBRE



SOMMAIRE



06

Tony Parker veut
investir en RDC

Quatorzième Conseil
des ministres

12



24

Thérapie de choc pour l'ESU
en RDC

La modernisation des services
publics de l'État se porte bien

29



36

La semaine du Président de la
République

L'EDITORIAL



Unis et plus forts !

Que ce soit par le sort ou dans l'effort, les pionniers de l'indépendance congolaise ont formulé une seule recommandation à leurs contemporains, sous forme de testament : l'unité. Cela est marqué à jamais dans l'hymne national de la République Démocratique du Congo (RDC) : Debout Congolais ! Unis par le sort, unis dans l'effort...

Si hier, l'appel à l'unité était pour obtenir l'indépendance, à ce jour, les défis sont multiples.

La RDC fait face à une menace de balkanisation que dénonçait déjà Patrice Lumumba en 1960 suite aux velléités des impérialistes pour qui ce pays n'est qu'exagérément riche. La guerre, le pillage des ressources et autres exactions ne sont que la tête de gondole du projet derrière.

Le décollage tardif du développement de la RDC est un autre défi majeur que doit relever le Congolais. Pays en voie de développement au lendemain de l'indépendance en 1960, la RDC traîne le pas depuis des décennies et voit les petits poucets d'hier passer devant au classement PNUD.

La lutte contre les antivaleurs : détournement des deniers publics, la corruption forme le dernier axe des défis congolais aux allures de travaux herculéens.

La solution, le Chef de l'État Félix Tshisekedi l'a peut-être trouvée : le patriotisme !

« Il faut enseigner aux enfants le patriotisme et la lutte contre le tribalisme », a recommandé le Président congolais alors qu'il visitait dernièrement l'école primaire Kamina dans un quartier de Kinshasa.

Si l'équation s'avère corsée pour une catégorie, cela n'est pas le cas pour les enfants, la génération montante.

À ceux-là il faut apprendre l'amour exclusif de la RDC, de son patrimoine. Il faut leur prouver



qu'ils sont d'abord Congolais avant d'être muluba, mukongo, muswahili ou mungala ; leur apprendre l'histoire ainsi que la puissance de leur pays. C'est assurément là la voie du salut afin de permettre aux Congolais d'être plus forts et de partir à la conquête de sa place dans le concert des nations.

Érik Nyindu Kibambe





L'ANCIEN BASKETTEUR FRANÇAIS TONY PARKER PRÉSENTE UN PROJET DE PROMOTION SPORTIVE EN RDC AU PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

L'ancien basketteur français et star de la NBA Tony Parker, désormais à la retraite, était en République démocratique du Congo pour une visite de trois jours la semaine dernière.

Après avoir rencontré les autorités congolaises à Kinshasa, Tony Parker a visité une académie de basketball.

Le mercredi 18 septembre à la Cité de l'Union africaine, le Chef de l'État a accordé une audience à Tony Parker, autrefois star de la NBA, porteur d'un projet d'accompagnement et de promotion des sports en République Démocratique du Congo (RDC).

« Je suis animé par la transmission depuis que j'ai pris ma retraite sportive. On a essayé d'expliquer le projet à M. le Président et j'espère que ça sera positif afin de mettre les choses en place », a indiqué Tony Parker.

Devenu promoteur sportif, l'ancienne gloire des Spurs de San Antonio (USA), Tony Parker a affirmé qu'il y a un Congolais dans son académie. « C'est la première

fois de l'histoire du Congo qu'il y ait un Congolais qui part du Congo jusqu'à Lyon en Euroleague directement », s'est-il réjoui.

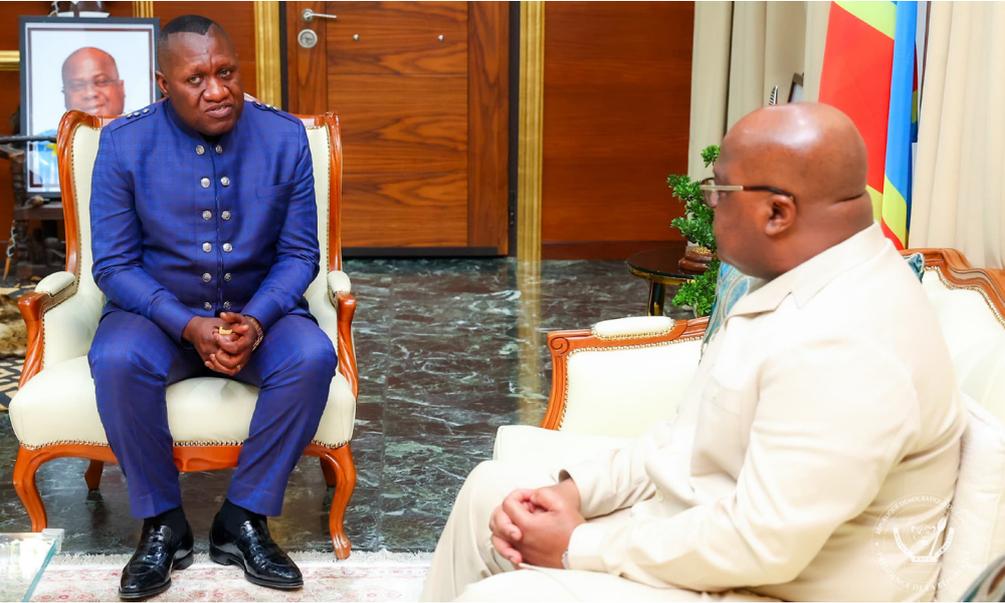
Cette rencontre entre Félix Tshisekedi et l'iconique numéro 9 de l'équipe de France de basket Tony Parker représente une étape importante pour le développement du sport en RDC, en favorisant des initiatives qui encouragent la jeunesse.

Au cours de la même occasion, le ministre des Sports, Didier Budimbu, a profité de cette rencontre pour présenter au Chef de l'État un projet d'organisation d'un marathon à Kinshasa, prévu pour le 30 juin 2025 prochain à Kinshasa, date symbolique marquant l'indépendance du pays.

Blandine Nzovo Niangasa



LE CHEF DE L'ÉTAT A ACCORDÉ UNE AUDIENCE À JULES ALINGETE ET MIGUEL KASHAL



Dans la soirée du mercredi 18 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu l'Inspecteur-Chef de service de l'Inspection générale des finances (IGF) Jules Alingete Key et le Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) Miguel Kashal Katemb.

Jules Alingete a présenté au Chef de l'État le rapport des activités de sa structure dans le cadre de la surveillance des opérations financières de l'État "en vue d'incarner sa vision en matière de la lutte contre la corruption.", a-t-il fait savoir.

Placée sous l'autorité directe du Président de la République, l'In-

spection Générale des Finances poursuit sans désespérer sa lutte acharnée contre les antivaleurs notamment le détournement des deniers publics et la corruption.

" Nous sommes dans la droite ligne des instructions données par le président de la République

en vue d'incarner sa vision en matière de la lutte contre la corruption », a-t-il assuré.

Pour sa part, le DG de l'ARSP Miguel Kashal a rassuré que « les ressources issues de la sous-traitance peuvent désormais être retracées et contribuent au budget national.

» Il a promis de faire de la sous-traitance un moteur de développement pour la République Démocratique du Congo (RDC).

Il a affirmé que « c'est révolu l'époque où le domaine de la sous-traitance échappait au contrôle du pays. Les ressources issues de la sous-traitance sont désormais retraçables et contribuent au budget national. »

Chris Mumpakani Atem



QUATRE NOUVEAUX AMBASSADEURS ONT PRÉSENTÉ LEURS LETTRES DE CRÉANCE AU CHEF DE L'ÉTAT

Au cours d'une cérémonie solennelle organisée le jeudi 19 septembre 2024 au chapiteau de la Cité de l'Union africaine, le Président de la République Félix Tshisekedi a reçu les lettres de créance de quatre ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires nouvellement accrédités en République Démocratique du Congo (RDC).

Il s'agit de M. Zabavy François-Xavier de la République de Côte d'Ivoire, de Mme Joséphine Patricia Ntyam Ehya du Gabon, de M. Joakim Vaverka du Royaume de Suède et de M. Remi Maréchaux de la France.

Âgé de 62 ans, M. Zabavy François-Xavier détient une maîtrise en Droit. Il a été Directeur général des relations multilatérales au ministère des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, ainsi que Directeur de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des Institutions spécialisées de l'ONU au ministère des Affaires étrangères.

De son côté, Mme Joséphine Patricia Ntyam Ehya a un diplôme de Hautes études internationales ainsi que de Conseiller des Affaires étrangères. Elle a exercé



plusieurs fonctions au sein du gouvernement gabonais, plus précisément au ministère des Affaires étrangères.

Pour sa part, M. Joakim Vaverka, outre des passages dans des représentations de la Suède en Égypte et à l'ONU, il a notamment occupé la fonction de Directeur adjoint de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI).

Enfin, M. Rémi Maréchaux est détenteur d'un diplôme de Magistère de relations internationales et action à l'étranger de l'Institut d'études politiques et licence d'histoire. Diplomate de carrière, il a exercé dans plusieurs pays africains et institutions internationales.

Pitshou Makwela

LE CHEF DE L'ÉTAT A REÇU LE MINAFFET TÊTE ANTONIO, ÉMISSAIRE DE SON HOMOLOGUE ANGOLAIS

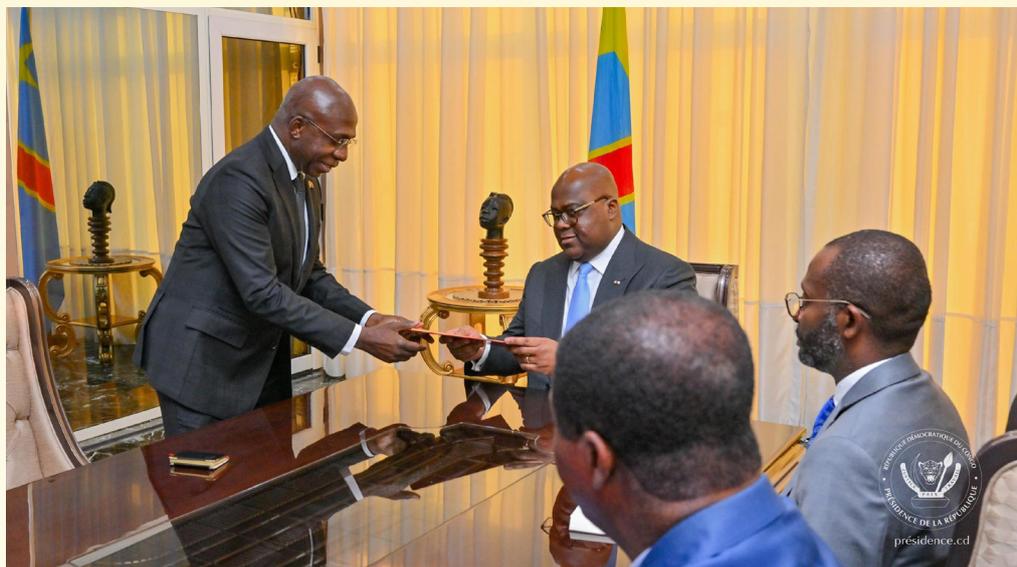
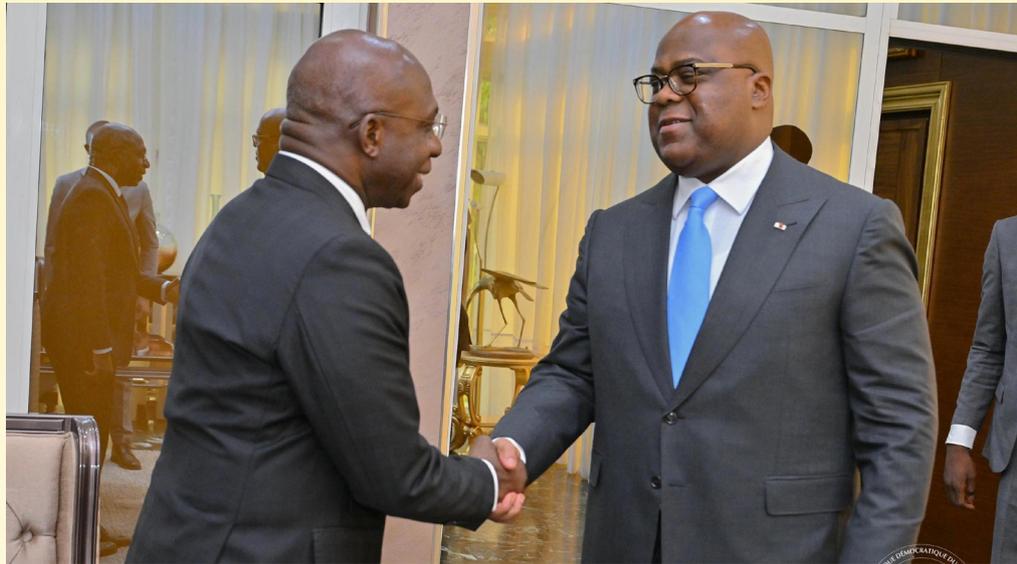
Le jeudi 19 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu M. Tête Antonio, ministre angolais des Affaires étrangères, porteur d'un message du Président João Lourenço concernant le processus de paix sur l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

« Cette visite intervient à la suite de la rencontre qui a eu lieu entre les ministres des Affaires étrangères de la RDC, de l'Angola et du Rwanda. », a indiqué l'émissaire angolais.

« Nous nous sommes réunis à Luanda pour travailler sur ce processus. Tout processus ayant des niveaux, après avoir travaillé, les choses doivent monter jusqu'à notre hiérarchie », a affirmé le ministre Tête.

Le ministre angolais a réitéré « l'engagement du Président Lourenço à œuvrer aux côtés du peuple congolais en faveur de la restauration de la paix, du développement économique et des relations bilatérales entre la RDC et l'Angola ».

Pitshou Makwela



RECEVANT L'AMBASSADRICE DES USA EN RDC, LE CHEF DE L'ÉTAT A CONFIRMÉ SA PARTICIPATION À LA 79^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU



Au cours de l'audience qu'il a accordée le vendredi 20 septembre 2024 à Mme Lucy Tamlin, ambassadrice des USA accréditée en RDC, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a confirmé sa participation à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies qui s'ouvre ce 24 septembre à New-York.

« Cette rencontre a permis d'échanger sur les différentes activités auxquelles prendra part le Président Tshisekedi en marge de sa participation à l'Assemblée générale des Nations unies », a affirmé la diplomate américaine. Ce même jour, le Chef de l'État a aussi reçu M. Hesham El Mekwad, l'ambassadeur d'Égypte en République Démocratique du Congo.

Le diplomate égyptien était porteur d'une « invitation du Président Abdelfattah Elsisy qui convie son homologue congolais à une visite en Égypte dans les prochains mois ».

L'ambassadeur Hesham El Mekwad a indiqué que le Président Tshisekedi a accédé favorablement à cette invitation et il a promis de communiquer les autres détails par voie diplomatique.

Bernard Tshishimbi



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A MANDATÉ MARCO BANGULI

Le Président de la République Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu, vendredi 20 septembre 2024 dans son bureau de la Cité de l'Union africaine, monsieur Marco Banguli, ancien ministre de la République, député national honoraire et leader Téké-Humbu.

L'insécurité qui bat son plein dans le territoire de Kwamouth, dans la province de Mai-ndombe, à cause du conflit entre les Téké et Yaka, était le principal sujet au

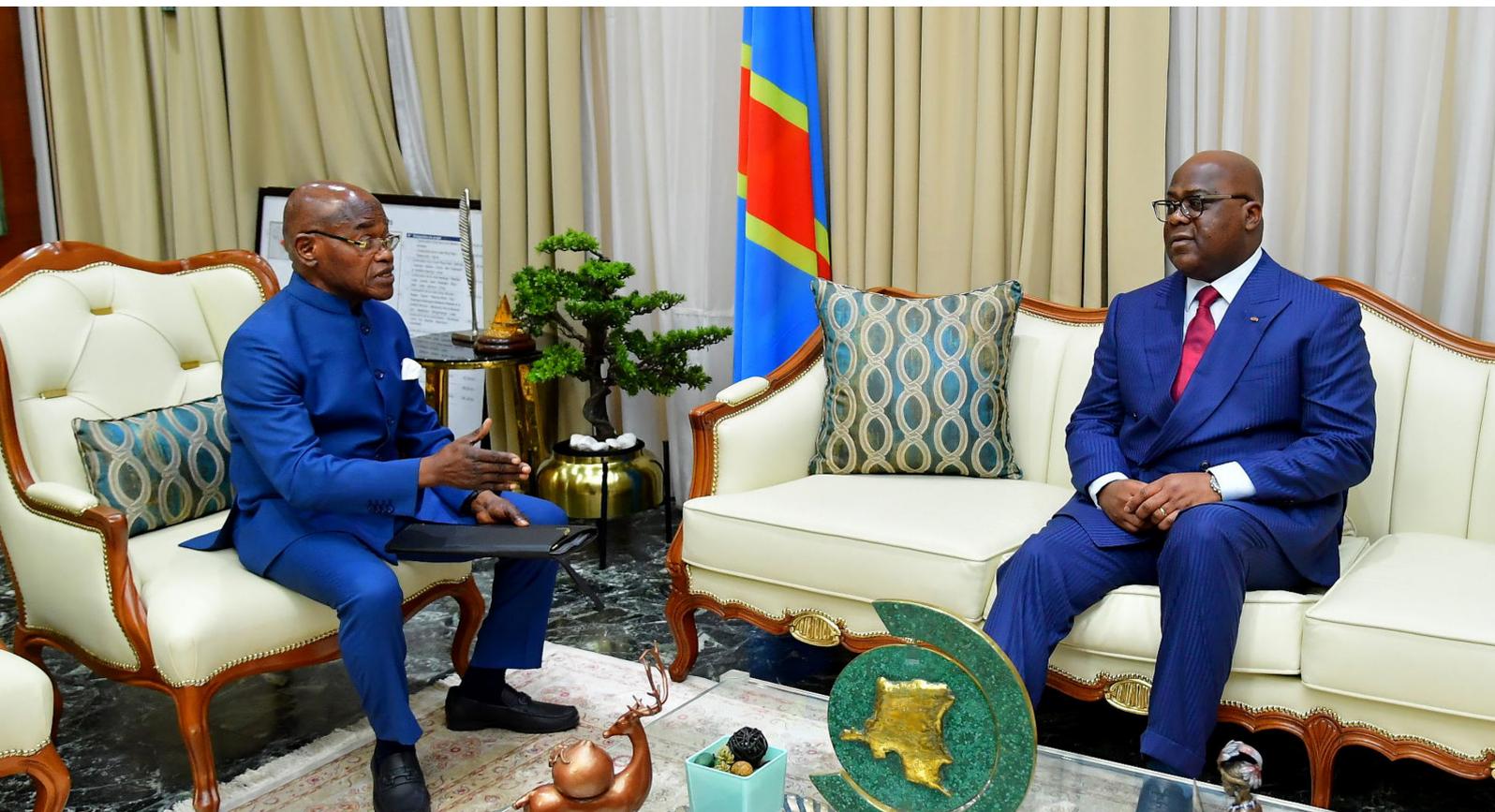
centre des échanges entre le Président Tshisekedi et son hôte.

« Monsieur le Président de la République m'a fait l'honneur de m'accorder cette audience en ma qualité de leader Teke-Humbu et d'ancien qui a travaillé pour ce pays. », a déclaré Marco Banguli.

« Il m'a confié la mission d'explorer les pistes de solutions au conflit qui oppose les Téké et les Yaka, dans lequel se sont impliqués les Mobondo. Ce problème dérange énormément le Président de la République. Il nous faut absolument mettre fin à ce désordre », a-t-il confié.

Il a conclu son propos en promettant de s'impliquer en approchant les différents antagonistes afin de résoudre ce problème qui n'a que trop duré.

Bernard Tshishimbi



COMPTE-RENDU DE LA QUATORZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 20 Septembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHIESE-KEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la quatorzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 20 septembre 2024. Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption des dossiers
- V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

1. De la nécessité de viabiliser les Etablissements scolaires du pays
- Le Président de la République a commencé par rappeler sa communication faite lors de la troisième réunion du Conseil des

Ministres tenue le 28 juin 2024 où il avait souligné que les efforts consentis pour la gratuité de l'enseignement primaire de base devraient se poursuivre afin d'améliorer la qualité et la gouvernance des établissements scolaires, en plus de l'accessibilité accrue d'élèves générée par ce programme.

A cet effet, il avait insisté sur le fait que toutes les infrastructures dont la construction était complètement terminée dans le cadre du Programme PDL- 145 Territoires et d'autres devraient être livrées aux bénéficiaires sur toute l'étendue de la République.

Dans le cadre de ses descentes sur terrain, au lendemain de la récente rentrée scolaire, en date du 16 septembre 2024, il a visité deux écoles publiques de la capitale Kinshasa, à savoir : l'école EP I Yolo-Nord autrement appelée Ecole Kamina dans la commune de Kalamu et l'école EP II Camp Tshatshi située dans la commune de Ngaliema.

Partant de l'échantillon de deux écoles visitées et des informations recueillies, le Président de la République a fait observer que

bien que la quasi-totalité d'écoles aient déjà ouvert leurs portes pour accueillir les élèves, la viabilité de certaines d'entre elles reste encore un défi à relever et nous avons le devoir de le relever.

La gratuité de l'enseignement, bien qu'elle ait certes favorisé la scolarisation de plusieurs de nos enfants dans une mesure, elle doit cependant être accompagnée de bonnes conditions d'études.

Le Président de la République a insisté pour que le fonctionnement d'une école en République Démocratique du Congo requiert un certain nombre de conditions qui tiennent compte notamment de la dimension des classes, du nombre d'élèves, de l'équipement en bancs permettant aux élèves de bien s'asseoir et écrire pour un bon apprentissage.

Ainsi, il a engagé le Gouvernement, sous la coordination de Madame la Première Ministre, à consentir plus d'efforts pour la viabilisation des Etablissements scolaires afin de permettre aux élèves d'étudier dans un meilleur environnement.

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle

Citoyenneté devra particulièrement activer les services des Inspecteurs scolaires attirés à l'effet de faire respecter les conditions que doit remplir une école avant son fonctionnement effectif.

Un assainissement dans ce secteur devrait être envisagé afin de ne pas compromettre la qualité de l'enseignement de base, socle de l'instruction du citoyen congolais.

Un contrôle permanent de la viabilité des écoles devra être instauré, a martelé le Président de la République.

2. De l'urgence d'accélérer l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Bien qu'étant un pilier fondamental de l'éducation nationale, le sous-secteur de l'enseignement supérieur et universitaire Congolais est confronté à une prolifération excessive d'établissements, universités et instituts d'enseignement supérieur qui ne respectent ni les normes de qualité, ni les exigences de viabilité technique.

Le Président de la République tient à mettre fin à cette situation qui compromet la formation adéquate des étudiants et ne parvient pas à répondre aux besoins de développement du pays, déroge aux standards requis au niveau régional et international, et remet en cause la pérennité d'un certain nombre d'établisse-

ments et la qualité des ressources humaines engagées.

L'assainissement de ce sous-secteur étant un impératif pour la transformation de l'éducation en un véritable levier de développement et en un facteur de compétitivité au niveau tant régional qu'international, le Président de la République a évoqué l'impératif de rétablir l'ordre et la clarté dans ce secteur en assurant la stricte application des textes en vigueur, notamment la Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national.

A cette fin, a-t-il insisté, il est crucial de se concentrer sur les éléments suivants :

- Le respect des critères de viabilité des infrastructures et des établissements d'enseignement supérieur et universitaire ;
- La stricte observance des conditions définies dans la Loi n 18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique en termes de gestion de la carrière du personnel administratif, scientifique et académique ;
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants et chercheurs, dont le processus est lancé.

Par conséquent, le Président de la République a invité la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à initier l'évaluation des recommandations issues des états généraux de l'Enseignement

Supérieur et Universitaire.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur quelques points notamment l'ouverture de la Commission paritaire dans le secteur de la santé publique dans le souci de préserver la paix sociale dans tous les secteurs.

Après le sous-secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a procédé le 19 septembre 2024 à la mise en place du Comité préparatoire avec tous les acteurs de la coordination des syndicats de la santé publique ainsi que les délégués des membres du banc gouvernemental.

Dès le début de la semaine prochaine, le Comité préparatoire mis en place produira, sous forme des Termes de Référence, la synthèse qui servira de boussole aux travaux prévus à Kinshasa/Bibwa.

Dans la conclusion de sa communication, la Première Ministre a évoqué le drame survenu, le 11 septembre 2024, au Lycée Madame de Sévigné, dans la commune de Limete à Kinshasa. Drame d'une rare violence d'un enfant, mortellement poignardé par un autre élève, donc un autre enfant, et un troisième enfant qui tente de protéger son camarade,

gravement blessé.

Devant ce drame impliquant des enfants, elle a exprimé sa profonde indignation, sa consternation, sa colère, son émotion, non seulement en tant que responsable politique/Cheffe du Gouvernement mais également et tout simplement, en tant que mère.

Ce drame interpellateur nous impose à répondre aux questions aussi importantes que celles de la sécurité dans nos écoles, du phénomène du harcèlement scolaire, de la justice pour les mineurs, du soutien psychologique en faveur des élèves, notamment.

Le Gouvernement de la République, au travers des Ministères de l'Intérieur et Sécurité ; de l'Education nationale et Nouvelle citoyenneté ; de la Justice ; de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance sociale, du Genre, Famille et Enfant, doit s'assurer que les instructions idoines pour la sécurité des enfants et le soutien psychologique en milieu scolaire lorsqu'il est requis.

Dans tous les cas, le Gouvernement attend les résultats des enquêtes en cours qui établiront les responsabilités, dans la survenue de ce drame inédit.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire La Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentrali-

sation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- L'attente des recommandations des négociations entre les parties Congolaise et rwandaise à Luan-da en Angola, dans le cadre du processus de paix sous la médiation du Président angolais João LOURENÇO ;

- L'attention focalisée sur la rentée parlementaire du 16 septembre 2024, à l'Assemblée nationale et au Sénat pour la session budgétaire ;

- L'engagement national dans la lutte contre le MPox dans les zones de santé concernées y compris celle de Kinshasa et l'attente de la campagne de vaccination ;

- La poursuite de la grogne des travailleurs des commerçants indopakistanaï à Kinshasa, réclamant l'amélioration des conditions socio-professionnelles.

A propos de cette grogne sociale, le Président de la République a instruit la Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières et le Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers, faisant l'intérim du Ministre de l'Emploi et Travail, de suivre de près cette situation et de s'assurer que les droits des travailleurs soient respectés.

Quant aux pratiques et comportements inciviques, la Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité,

Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil des mécanismes mis en place pour y faire face, notamment en ce qui concerne le respect du Code de la route qui n'exonère personne, y compris les membres du Gouvernement appelés à prêcher par l'exemple.

Elle a rassuré que les instructions ont été données à la Police Nationale Congolaise de sanctionner les auteurs de cet incivisme.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire au cours de la semaine qui s'achève.

Dans la province du Kwango, nos forces de défense et de sécurité ont capturé cinq insurgés Mobondo lors d'un accrochage dans la localité Kitshongo. A ce sujet, le Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a annoncé l'intensification des opérations « Ngemba » et la nécessité d'organiser le pourparlers entre les communautés Teke-Yaka.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque

Centrale du Congo a fait part au Conseil de l'environnement économique à l'échelle nationale qui reste caractérisé par le maintien d'une relative stabilité tant sur le marché des biens et services que sur celui des changes.

Elle a soutenu que notre économie devrait demeurer résiliente au plan de la croissance. Il est attendu un taux de croissance de 5,4% pour l'année 2024, tiré notamment par le secteur extractif.

Sur le marché des biens et services, l'inflation a ralenti pour la cinquième semaine consécutive, s'établissant à 0,12% contre 0,14% la semaine précédente. En cumul annuel, l'inflation est ressortie à 9,642% contre 17,867% à la période correspondante de 2023.

Ce ralentissement de l'inflation hebdomadaire est expliqué par les variations négatives des fonctions de consommation « Articles d'habillement et Chaussures » ainsi que « Loisirs et Culture » et « Transport ».

Les taux des changes sur les deux segments du marché se sont maintenus quasiment à leurs niveaux de la semaine précédente. Au 13 septembre 2024, le cours indicatif s'est établi à 2.841,8 CDF et au parallèle à 2.870,9 CDF le dollar américain.

Considérant les facteurs de risques externes et internes, la Gouverneure de la Banque Centrale a

rassuré de l'engagement ferme et de la détermination sans faille de son institution et du Gouvernement à poursuivre les efforts de stabilisation et à assurer le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire et budgétaire.

Elle a recommandé : (i) la préservation de la stabilité sur les principaux marchés, à travers le strict respect des mesures de stabilisation de l'économie ; (ii) la poursuite avec les efforts d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques nécessaires à l'exécution des dépenses courantes contraignantes et celles liées aux investissements ; (iii) et l'amélioration des conditions de financement de l'économie, via les réformes structurelles utiles pour garantir une croissance solide, durable et inclusive.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Trois notes d'informations du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté trois (03) notes d'information aux membres du Conseil. 1° Projet de mise en œuvre de la compagnie aérienne AIR CONGO S.A

Rappelant que le Conseil des Ministres, lors de sa 49ème réunion du 15 avril 2022, avait

adopté le dossier de création de la nouvelle compagnie aérienne dénommée « AIR CONGO SA » en partenariat stratégique avec le Groupe ETHIOPIAN AIRLINES et dont l'Acte Constitutif fut signé à Kinshasa le 03 mai 2022, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et du Désenclavement a souligné que les parts sociales des deux actionnaires (la République Démocratique du Congo et le Groupe Ethiopian) sont respectivement de l'ordre de 51% et 49% et pour un montant total de 40 millions USD.

Après une interruption du Processus en 2023, suite aux échéances électorales et à l'instruction d'expédition des affaires courantes, il a indiqué que le 13 septembre 2024 a été lancée à Kinshasa la phase de mise en œuvre effective avec la réunion technique regroupant les parties prenantes ; et la date du 1er décembre a été retenue pour le premier vol inaugural.

Sur cette question, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a été complété par le Ministre du Portefeuille.

2° Création d'une Task-force Sino-Congolaise A la suite du forum économique CHINE-RDC, tenu dernièrement à Beijing du 03 au 04 septembre 2024, le Président de la République a recommandé au Gouvernement la mise en place d'une Task-Force pour

le suivi et le renforcement de la collaboration sino-congolaise devant favoriser les investissements chinois dans notre pays.

Pour s'y conformer, une Commission ad hoc a été mise en place lors d'une réunion technique tenue le 16 septembre 2024, coprésidée par les Ministres des Transports, Voies de Communication et Désenclavement et du Commerce Extérieur.

Cette Commission a travaillé sur l'élaboration des termes des références portant organisation, structuration et fonctionnement de la Task-Force qui ont été présentés au Conseil. Elle sera conduite par un Comité de Pilotage, un Comité Stratégique et un Secrétariat Permanent.

Les axes et secteurs prioritaires concernés par les projets d'investissements chinois dans notre pays ont été également passés en revue.

3° Etat des lieux du Corridor de Lobito A ce sujet, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a indiqué que le Corridor de Lobito est un système de transport multimodal qui relie les trois Etats signataires de l'Accord précité, conclu sous l'égide de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

A ce titre, son ouverture est très attendue par les exploitants mi-

niers des provinces du Grand Katanga et du Grand Kasai, à travers la modernisation de la voie ferrée de la SNCC sur le tronçon Kolwezi-Dilolo (427 kilomètres).

De son côté, le Gouvernement angolais a consenti d'importants investissements depuis 2014 pour la construction de la ligne ferroviaire Benguela-Lobito-Luau (1.348 kilomètres) à la frontière entre l'Angola et la République Démocratique du Congo au niveau de Dilolo.

Avant de clôturer son intervention, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a informé le Conseil que la licence IATA de Congo Airways n'a pas été suspendue.

Cette instance internationale a accordé un moratoire de 90 jours à la compagnie nationale Congo Airways pour lui permettre de parvenir à un aboutissement heureux de la mise en service de l'un de ses aéronefs et de finaliser les démarches en cours pour l'acquisition d'autres avions.

Le Conseil a pris acte de ces trois notes d'information.

II.5. Publication des annuaires des Agents de carrières des services publics de l'Etat Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a informé les membres du Con-

seil, de la tenue, le 23 septembre 2024, de la cérémonie de publication des annuaires des Agents de carrières des services publics de l'Etat.

Il a précisé qu'il s'agit d'un répertoire nominatif de tous les Agents, renseignant, pour chacun, quelques informations phares, en l'occurrence, les noms, le matricule, le grade, le service d'affectation ainsi que la photo de profil.

Bien plus qu'un simple répertoire, ce document symbolise la volonté inébranlable du Gouvernement de maîtriser les effectifs et de marquer l'avènement d'un nouveau système de gestion suivant les principes de transparence, d'ouverture, de célérité et d'accessibilité de données dans un contexte caractérisé par plusieurs cas de doublons, cumulards et fictifs qui plombe les dépenses de rémunération.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Mpx et le Choléra.

S'agissant du Mpx, la situation au cours de la 37ème semaine épidémiologique a été marquée

par la notification de 51 cas d'admission, de 220 cas actifs et de 36 cas de guérison portant ainsi le cumul de guéris à 11.097 cas.

Il a rassuré le Conseil que le dispositif de riposte est opérationnel et produit des effets positifs dans les zones touchées. Autant les préparatifs du processus de vaccination avec les Directions Provinciales de la Santé se poursuit, autant la recherche active de cas et la prise en charge gratuite des malades sont assurées par le Gouvernement. La campagne de vaccination contre le Mpox est confirmée du 02 au 11 octobre 2024 pour le premier passage.

La population a été encouragée à respecter les gestes barrières pour faire face à cette guerre sanitaire qui touche notre pays.

Quant au Choléra, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 37ème semaine est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 380 à 366 cas.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau des actions menées en termes de riposte, de vaccination, de sensibilisation et de prise en charge.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Harmonisation de la communication gouvernementale et clôture du dixième Congrès or-

dinaire de l'UNPC Le Ministre de la Communication et Médias a présenté au Conseil deux notes d'information.

1° Harmonisation de la communication gouvernementale A ce sujet, il a fait le rapport sur la réunion d'harmonisation de la communication gouvernementale qu'il a tenue avec les chargés de communication des cabinets ministériels, en présence du Directeur de la Communication du Président de la République et de la Conseillère Principale en charge de la Communication au cabinet de la Première Ministre, à la suite de la communication du Président de la République, lors la première réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du 09 septembre 2024 en appui à celle de la Première Ministre faite au Conseil des Ministres du 06 septembre 2024.

Après avoir fait le tour de la question, plusieurs recommandations ont été formulées notamment : (i) la nécessité de respecter la charte graphique et de poursuivre son implémentation, (ii) la référence au programme d'actions du Gouvernement dans toutes les communications pour illustrer la mise en œuvre des réalisations sectorielles concernées, (iii) la mise en avant des actions de terrain et des réalisations des Ministres plutôt que les audiences à diffuser tant dans les médias publics que privés.

La formalisation d'une Task

Force tripartite communicationnelle Présidence - Primature - Ministère de la Communication et Médias en attendant la création de la Cellule de Communication Gouvernementale.

Au regard de la sensibilité de ce travail, il a sollicité la collaboration étroite de chacun des membres du Gouvernement pour faciliter la réponse efficace et structurée aux recommandations faites par le Président de la communication harmonieuse, ordonnée et cohérente.

2° Clôture du dixième Congrès ordinaire de l'UNPC Le Ministre de la Communication et Médias a informé le Conseil de la clôture du 10ème Congrès ordinaire de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) ce matin du vendredi 20 septembre 2024 à Kinshasa.

Il a indiqué que les deux principaux objectifs de ces assises ont été atteints.

Premièrement, la révision des textes statutaires et réglementaires de cette instance d'autorégulation de la presse selon les prescrits de la nouvelle Loi sur la presse et les recommandations issues des états généraux de la communication et médias tenus en janvier 2022.

Et deuxièmement, l'élection de membres du Comité Directeur démocratiquement choisis par les sociétaires pour conduire la

destinée de leur structure corporatiste.

Par ailleurs, il a salué l'arrivée de ce nouveau Comité qui sera l'interlocuteur attitré de l'Etat dans la dynamique tripartite Gouvernement-Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication-Union Nationale de la Presse du Congo pour assainir le paysage médiatique selon le cadre légal en vigueur, lequel nécessite d'être complété par le texte relatif au Statut du Journaliste Congolais en cours d'examen au sein des Commissions gouvernementales.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATIONS D'UN RELEVÉ DES DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé des décisions prises lors de la 13^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 13 septembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE (04) DOSSIERS

IV.1. Octroi des titres sur neufs sites aux opérateurs par entente directe Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a présenté au Conseil pour examen et adoption, le dossier relatif à l'octroi des titres sur neufs sites aux opérateurs par entente directe.

Le dossier est motivé dans le but de la mise en application efficace et efficiente de l'axe IV du Programme d'Actions du Gouvernement, aux fins de permettre aux opérateurs du secteur de l'électricité l'obtention des titres par entente directe (gré à gré).

Les sites concernés sont :

- Parc solaire photovoltaïque en appui à la SNEL pour Kasai-Oriental, Kasai-Central, Kinshasa et Haut-Katanga ;
- Kibamba sur la rivière Luvua pour la province du Haut-Katanga ;
- Kalumba sur la rivière Luvua pour la province du Haut-Katanga ;
- Kibombo sur la rivière Inkisi pour la province du Kongo-Central ;
- Mbakana 1, 2, 3, 4 sur la rivière Lufimi pour la ville de Kinshasa ;
- Parc solaire photovoltaïque en appui à la SNEL (Nzilo, N'sele et Busanga) pour la province du Lualaba ;
- Sanga sur la rivière Inkisi pour la province du Kongo-Central ;
- Babeba (Tshopo3) sur la rivière Tshopo pour la province de la Tshopo ;
- Kongolo porte de l'enfer sur la rivière Lualaba pour la province de Tanganyika.

Pour finir, le Ministre des Ressources Hydrauliques a précisé que cette démarche assure une politique incitative visant l'augmentation de la desserte énergétique par une implémentation rapide des projets sur le plan na-

tional.

IV.2. Politique générale des Entreprises Publiques

Le Ministre du Portefeuille, a, pour sa part, présenté le dossier relatif à la politique générale des Entreprises Publiques au cours de l'exercice 2025.

S'y attelant, il a signifié que le Programme d'Actions du Gouvernement étalé sur cinq ans, requiert la participation active des entreprises publiques œuvrant dans les principaux secteurs de l'économie nationale (Mines, Transports, Finances, Hydrocarbures, Energie, Agriculture, Poste et Télécommunications, Industrie, Assurance et Tourisme).

En effet, dès lors qu'elles sont redressées et bien gérées, ces entreprises peuvent favoriser la relance de l'économie nationale et assurer, par la diversification de l'économie et l'accroissement de la production, une contribution substantielle au PIB, au Budget de l'Etat et à l'amélioration du bien-être de la population.

Pour ce faire, il est impérieux de (d') :

- (i) éviter la navigation à vue en disposant d'un cadre cohérent de politique des entreprises déclinant la politique économique du Gouvernement ;
- (ii) se fixer des objectifs compatibles au développement des activités porteuses de croissance ;
- (iii) réaliser des projets d'invest-

tissements prioritaires conformes à leur cœur de métier ;
(iv) améliorer la contribution des entreprises publiques au budget de l'Etat.

Le Ministre du Portefeuille a terminé son intervention en précisant que l'objectif global de cette politique générale est de procéder au redressement des entreprises publiques, appuyé par quatre objectifs spécifiques pertinents, et assortis des résultats d'impact, notamment :

- Diversifier l'économie, par la production des biens et services des entreprises publiques ;
- Accroître la contribution des Entreprises Publiques dans le budget de l'Etat par le paiement des impôts et taxes ;
- Améliorer la rentabilité des dites entreprises pour leur permettre de verser les dividendes à l'Etat Actionnaire ;
- Créer les emplois pour résorber le chômage.

IV.3. Deux dossiers relevant du secteur du tourisme Le Ministre du Tourisme a présenté deux (02) dossiers pour leur examen et adoption.

1° Projet des villages touristiques
Abordant ce point, il a rappelé que c'est dans la perspective de faire de notre secteur touristique une véritable industrie que s'est tenu le Forum de validation de la Politique Nationale du Tourisme organisé récemment dégageant ainsi la nouvelle approche de gouvernance du tourisme.

Au cours de ce Forum, le concept de « village touristique » a été retenu pour le développement du tourisme au service de la relance des destinations touristiques en République Démocratique du Congo par une dynamique de développement intersectoriel et de connectivité urbano-rurale.

Le village touristique préserve, respecte et valorise la culture locale en proposant des emplois et l'entrepreneuriat viables aux communautés locales ; et sera le lien par excellence de mise en exergue de notre puissant soft power à travers sa riche biodiversité, son patrimoine historique et culturel, sa gastronomie, sa musique ainsi que ses arts visuels et ses merveilles de la nature pour changer la perception de l'image du pays.

Dans le lot des zones d'implantation éventuelle des Villages touristiques ciblées, le village Bombo-Lumene a été présenté comme projet-pilote du fait des atouts dont il dispose, notamment sa proximité avec la capitale et le fait d'avoir un public acquis.
2° Validation du projet d'Accord entre AC Milan et RDC

A ce sujet, le Ministre du Tourisme a souligné qu'il s'agit d'un partenariat mutuellement avantageux entre cette prestigieuse équipe italienne et notre pays qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la destination RDC par le tourisme.
Ses échanges avec les dirigeants

de ce club, lors de sa récente mission effectuée en Italie en juillet dernier, ont abouti à ce projet de Protocole d'Accord pour promouvoir la destination RDC dans l'arène mondiale à travers le football. D'où la validation dudit projet sollicitée du Gouvernement pour que son Ministère s'active à lancer cette grande campagne promotionnelle et de communication qui met en exergue la destination RDC en utilisant, en dehors du football, notre puissant soft power.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux dossiers.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) TEXTES

V.1. Projet de Loi de ratification d'un accord Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté au Conseil le projet de Loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de l'Accord portant création de l'Agence de Facilitation de Transport en Transit du Corridor de Lobito signé en Angola, le 27 janvier 2023.

C'est dans le but de promouvoir la croissance économique et les échanges commerciaux au profit de leurs populations que la République d'Angola, la République Démocratique du Congo et la Zambie ont décidé d'exploiter un système de transport multimodal qui relie les trois états au port en

eaux profondes de Lobito, appelé Corridor de Lobito.

Le principal objectif de cet Accord est d'instituer les facilités juridiques et administratives nécessaires à la libre circulation des personnes et des biens au port maritime de Lobito vers les différents débouchés situés sur les territoires des états signataires.

Après débat et délibération, ce projet de texte a été adopté.

V.2. Deux Projets de Décret relevant du Portefeuille Le Ministre du Portefeuille a soumis au Conseil, pour examen et approbation deux textes, à savoir : (i) le Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les entreprises publiques du Portefeuille ; et (ii) le Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics.

Il a précisé que ces deux Projets de Décret ont l'avantage non seulement d'harmoniser sur base des données réelles le traitement des mandataires publics des Entreprises et des Etablissements publics, mais aussi de réglementer les critères devant fonder la proposition de nomination des mandataires publics ainsi que le fonctionnement interne desdites structures aux fins des résultats

à impact. Le Ministre du Portefeuille a conclu son intervention a soulignant que les orientations prescrites pour les Entreprises publiques s'appliqueront mutatis mutandis aux Etablissements publics.

A cet effet, il revient aux Ministres sectoriels d'appliquer les dispositions préconisées en ce qui concerne les Mandataires publics des Etablissements publics sous leur tutelle.

Après débats et délibérations, ces deux Projets de Décret ont été adoptés.

V.3. Projet de Décret relevant du Commerce Extérieur Pour sa part, enfin, le Ministre du Commerce Extérieur a présenté le Projet de Décret portant création du Comité National « African Growth and Opportunity Act » (AGOA) en République Démocratique du Congo.

En substance, il a rappelé que notre pays fait partie des pays de l'Afrique Subsaharienne éligibles aux avantages de la Loi américaine AGOA qui vise, par l'exemption des droits de douane, à accroître les exportations des pays éligibles vers le marché américain.

Le projet de Décret proposé définit la mission du Comité National AGOA, en sigle « Conseil National AGOA RDC » qui inclut, entre autres : l'orientation, l'encadrement de la mise

en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale AGOA et d'autres mesures gouvernementales destinées à diversifier et à accroître les exportations des produits de la République Démocratique du Congo vers le marché américain.

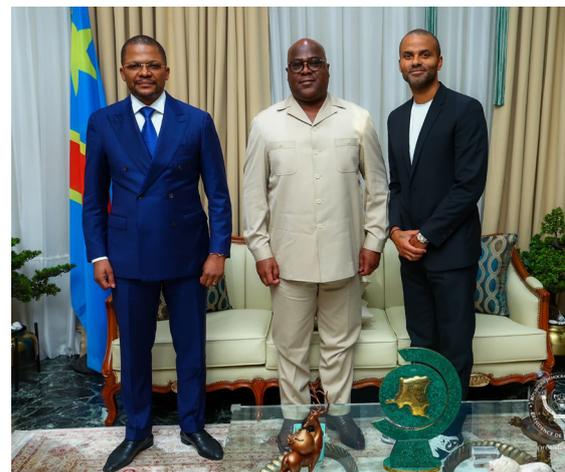
Aux termes de ce Projet de Décret, le Conseil National AGOA RDC comprend deux organes : la Coordination et le Conseil Technique.

Après débats et délibérations, le Conseil ont adopté ce Projet de Décret. Commencée à 14h57', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 21h28'.

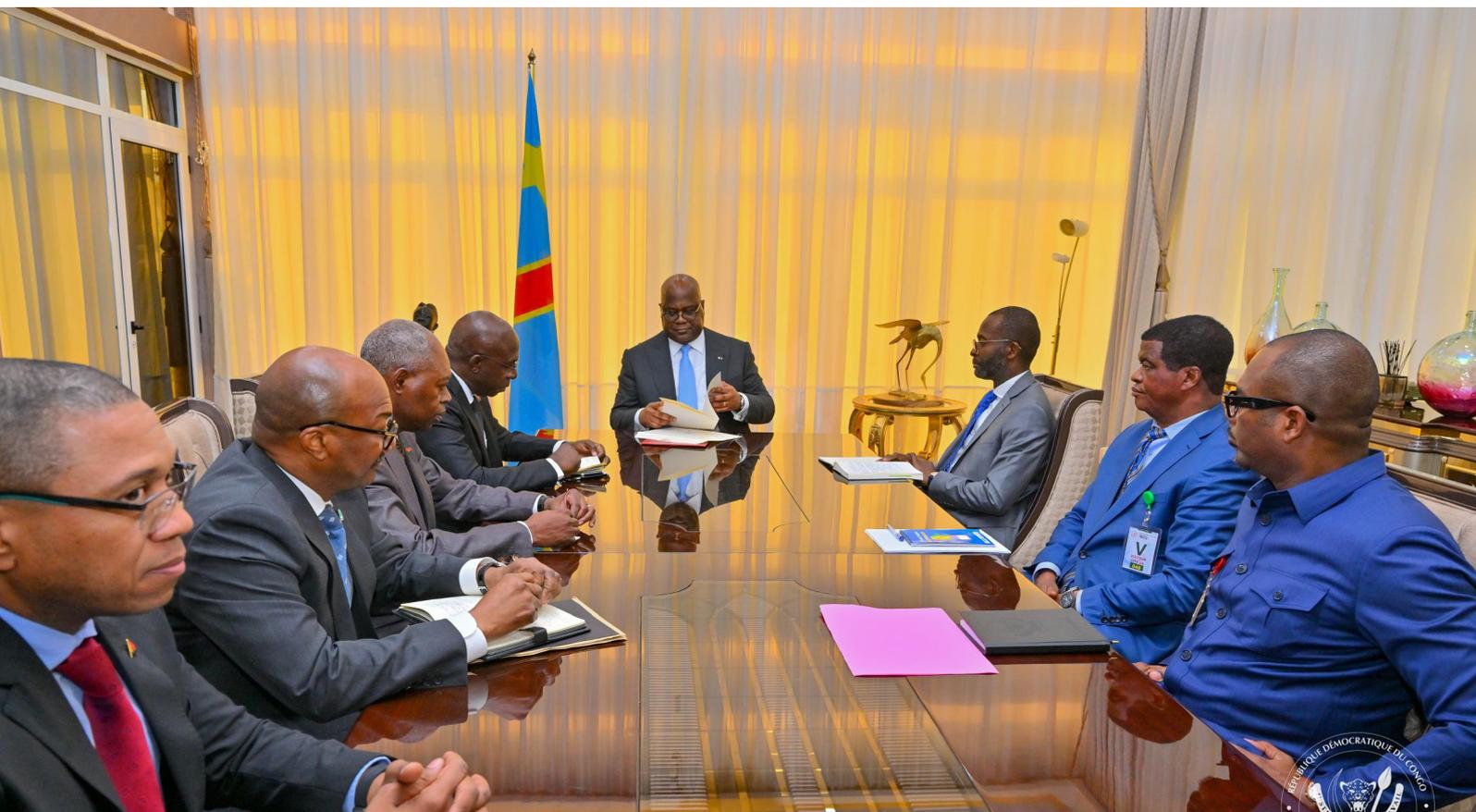
Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement



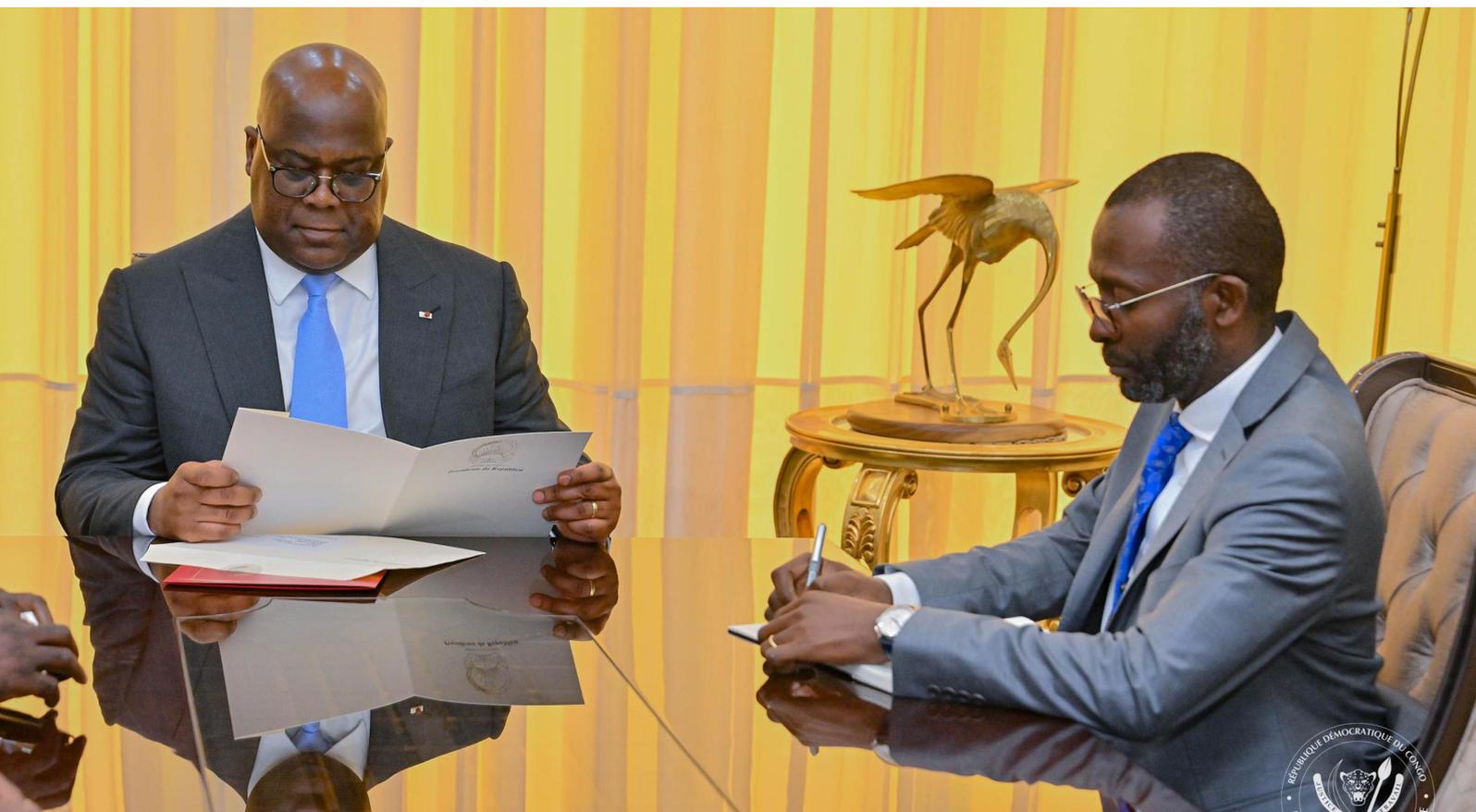
SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



L'URGENCE D'AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE EN RDC

Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a récemment souligné l'urgence d'accélérer l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) en République Démocratique du Congo (RDC).

Lors de la quatorzième réunion du conseil des ministres, tenue le 20 septembre 2024, il a insisté sur la nécessité de réformer ce secteur crucial pour le développement national.

Le secteur de l'ESU en RDC est confronté à de nombreux défis, notamment la prolifération excessive d'établissements universitaires et d'instituts d'enseignement supérieur qui ne respectent ni les normes de qualité, ni les exigences de viabilité technique.

Cette situation compromet la formation adéquate des étudiants et ne répond pas aux besoins de développement du pays.

Pour remédier à ces problèmes, le Président Félix Tshisekedi a mis en avant plusieurs axes prioritaires :

1. Respect des critères de viabilité : Assurer que les infrastructures et les établissements d'enseignement supérieur respectent les



normes de qualité et de viabilité technique.

2. Gestion de la carrière du personnel : Observer strictement les conditions définies dans la loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 concernant le statut du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire.

3. Amélioration des conditions de travail : Améliorer les conditions de travail des enseignants et des chercheurs pour garantir une meilleure qualité de l'enseignement et de la recherche.

Le Président a également invité la ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à initier une évaluation des recomman-

dations issues des états généraux de l'enseignement supérieur et universitaire.

Cette évaluation est cruciale pour transformer l'éducation en un véritable levier de développement et un facteur de compétitivité, tant au niveau régional qu'international.

En conclusion, l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'ESU en RDC est une priorité nationale. Il est impératif de rétablir l'ordre et la clarté dans ce secteur pour assurer une formation de qualité aux étudiants et répondre aux besoins de développement du pays.

Nathan Mpoyi

DE LA NÉCESSITÉ DE VIABILISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PAYS

Lors du dernier Conseil des ministres tenu le vendredi 20 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est revenu sur l'une de ses communications faite le 28 juin 2024, lors de la troisième réunion du Conseil des ministres.

Au cours de cette réunion du mois de juin, le Chef de l'État avait insisté sur le fait que les efforts consentis pour la gratuité de l'enseignement primaire de base devraient se poursuivre afin d'améliorer la qualité et la gouvernance des établissements scolaires et ce compte tenu de l'augmentation accrue d'élèves générée par le succès de ce programme.

Le Président Tshisekedi avait estimé, à cette époque, qu'il est nécessaire que toutes les infrastructures dont la construction était complètement finalisée notamment dans le cadre du Programme PDL145 Territoires devraient être rapidement livrées aux bénéficiaires sur toute l'étendue de la RDC.

Dans le cadre de ses descentes sur terrain, quelques jours après la rentrée scolaire, le Président Fatshi a visité le 16 septembre 2024

deux écoles publiques de la capitale Kinshasa, à savoir : l'école EP I Yolo-Nord autrement appelée Ecole Kamina dans la commune de Kalamu et l'école EP II Camp Tshatshi située dans la commune de Ngaliema.

Partant de l'échantillon de ces deux écoles visitées et des informations recueillies, le Président de la République a fait observer que bien que la quasi-totalité des écoles avaient déjà ouvert leurs portes pour accueillir les élèves, la viabilité de certaines d'entre elles reste encore un défi à relever auquel il faut impérativement faire face.

Bien qu'ayant, dans une forte mesure, favorisé la scolarisation de plusieurs de nos enfants, la gratuité de l'enseignement primaire doit cependant être accompagnée de bonnes conditions d'études.

Dès lors, le Président a plaidé pour que le fonctionnement d'une école en République Démocratique du Congo réponde à un certain nombre de critères qui tiennent compte notamment de la dimension des locaux, du nombre d'élèves par classe, de l'équipement en bancs permettant aux élèves de bien s'asseoir et écrire pour un bon apprentissage. Ainsi, il a engagé le Gouverne-

ment, sous la coordination de la Première Ministre, madame Judith Suminwa Tuluka à se résoudre à plus d'efforts pour la viabilisation des Établissements scolaires afin de permettre aux élèves d'étudier dans un meilleur environnement.

La ministre d'État, Ministre de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté madame Raïssa Malu devra particulièrement activer les services des Inspecteurs scolaires attirés dans le but de faire respecter les conditions que doivent remplir une école avant son fonctionnement effectif.

Le Chef de l'État a également insisté sur l'assainissement qui devra être envisagé dans le secteur scolaire afin de ne pas compromettre la qualité de l'enseignement de base, socle de l'instruction du citoyen congolais et sur le contrôle permanent de viabilité des établissements scolaires qui devra être instauré.

Julie Tshienda Mwamba

LPDA

LISEZ

ET FAITES

LIRE

LA SÉCURITÉ ET L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PRÉSENTÉES AU CONSEIL DES MINISTRES

L'état, l'administration du territoire national ainsi que la sécurité du pays demeurent calme sur toute l'étendue de la RDC. Lors de la 14ème réunion du Conseil des ministres, La vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ainsi que son collègue en charge de la Défense nationale ont présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. Parmi les dossiers présentés, Il a été fait notamment état de L'attente des recommandations des négociations entre les parties Congolaise et rwandaise à Luanda en Angola, dans le cadre du processus de paix sous la médiation du Président angolais João Lourenço. Concernant la situation dans la partie Est du pays, Le vice-ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire au cours de la semaine qui s'achève.

1. État et administration du territoire

La vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire

national. L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- L'attente des recommandations des négociations entre les parties congolaise et rwandaise à Luanda en Angola, dans le cadre du processus de paix sous la médiation du Président angolais João Lourenço ;
- L'attention focalisée sur la rentrée parlementaire du 16 septembre 2024, à l'Assemblée nationale et au Sénat pour la session budgétaire ;
- L'engagement national dans la lutte contre le MPox dans les zones de santé concernées y compris celle de Kinshasa et l'attente de la campagne de vaccination ;
- La poursuite de la grogne des travailleurs des commerçants indopakistanaïes à Kinshasa, réclamant l'amélioration des conditions socio-professionnelles.

À propos de cette grogne sociale, le Président de la République a instruit la vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières et le ministre de la Formation Professionnelle et Métiers, faisant l'intérim du ministre de l'Emploi et Travail, de suivre de près cette situation et de s'assurer que les droits des travailleurs soient respectés.

Quant aux pratiques et comportements inciviques, la vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a

informé le Conseil des mécanismes mis en place pour y faire face, notamment en ce qui concerne le respect du Code de la route qui n'exonère personne, y compris les membres du Gouvernement appelés à prêcher par l'exemple.

Elle a rassuré que les instructions ont été données à la Police Nationale Congolaise de sanctionner les auteurs de cet incivisme. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire

Le vice-ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire au cours de la semaine qui s'achève. Dans la province du Kwango, les forces de défense et de sécurité de la RDC ont capturé cinq insurgés Mobondo lors d'un accrochage dans la localité Kitshongo. À ce sujet, le vice-ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a annoncé l'intensification des opérations « Ngemba » et la nécessité d'organiser le pourparlers entre les communautés Teke-Yaka.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

LA GOUVERNEURE DE LA BCC ASSURE SON ENGAGEMENT FERME À POURSUIVRE LES EFFORTS DE STABILISATION TANT DES BIENS QUE DES SERVICES

L'évolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services était parmi les points d'information, au cours de la dernière réunion ordinaire du Conseil des ministres présidée par le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le vendredi 20 septembre à la cité de l'Union Africaine.

Invitée à prendre part pour étaler la situation, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC), Marie-France Malangu Kabedi Mbuyi a fait part au Conseil de l'environnement économique à l'échelle nationale qui reste caractérisé par le maintien d'une relative stabilité tant sur le marché des biens et services que sur celui des changes.

“Les taux des changes sur les deux segments du marché se sont maintenus quasiment à leurs niveaux de la semaine précédente. Au 13 septembre 2024, le cours indicatif s'est établi à 2.841,8 CDF et au parallèle à 2.870,9 CDF le dollar américain”, a dévoilé la Gouverneure de la BCC.

“Sur le marché des biens et services, l'inflation a ralenti pour la cinquième semaine consécutive, s'établissant à 0,12% contre

0,14% la semaine précédente. En cumul annuel, l'inflation est ressortie à 9,642% contre 17,867% à la période correspondante de 2023”, a-t-elle ajouté.

Le numéro un de la BCC a soutenu que l'économie congolaise devrait demeurer résiliente au plan de la croissance. Il est attendu un taux de croissance de 5,4% pour l'année 2024, tiré notamment par le secteur extractif.

Ce ralentissement de l'inflation hebdomadaire, rapporte le compte rendu du porte-parole du Gouvernement, est expliqué par les variations négatives des fonctions de consommation “Articles d'habillement et chaussures” ainsi que “Loisirs et Culture” et “Transport”.

Considérant les facteurs de risques externes et internes, Mme Malangu Kabendi a rassuré de l'engagement ferme et de la détermination sans faille de son institution et du Gouvernement à poursuivre les efforts de stabilisation et à assurer le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire et budgétaire.

Par ailleurs, la gouverneure de la BCC a préconisé : la préservation de la stabilité sur les princi-

paux marchés, à travers le strict respect des mesures de stabilisation de l'économie; la poursuite avec les efforts d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques nécessaires à l'exécution des dépenses courantes contraignantes et celles liées aux investissements; et l'amélioration des conditions de financement de l'économie, via les réformes structurelles utiles pour garantir une croissance solide, durable et inclusive.

Elle a également exhorté l'adoption d'une orientation restrictive de la politique budgétaire, par la compression des dépenses non prioritaires et non contraignantes, ce qui permettrait au Gouvernement de dégager des excédents de trésorerie ; mais aussi la mise en œuvre des mesures pouvant renforcer la demande de la monnaie nationale et augmenter la production nationale des biens de grande consommation.

Pitshou Makwela

**LPDA
LISEZ ET FAITES
LIRE**

LE LANCEMENT DE « AIR CONGO S.A », LA TASK FORCE SINO-CONGOLAISE ET LE CORRIDOR DE LOBITO AU CENTRE DE L'ALLOCUTION DU VICE-PREMIER MINISTRE EN CHARGE DES TRANSPORTS

Lors du 14ème Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement a présenté trois notes d'information.

La première concerne le Projet de mise en œuvre de la compagnie aérienne AIR CONGO S.A. Le vice-Premier ministre a souligné que les parts sociales des deux actionnaires (la République Démocratique du Congo et le groupe Ethiopian) sont respectivement de l'ordre de 51% et 49%, pour un montant total de 40 millions USD.

Il a indiqué qu'après une interruption du processus en 2023 suite aux échéances électorales et à l'instruction d'expédition des affaires courantes, la phase de mise en œuvre effective avec la réunion technique regroupant les parties prenantes a été lancée le 13 septembre 2024 à Kinshasa. La date du 1er décembre a été retenue pour le premier vol inaugural.

La deuxième note est relative à

la création d'une Task force sino-congolaise à la suite du forum économique Chine-RDC tenu à Beijing du 03 au 04 septembre 2024.

Une Commission ad hoc a travaillé sur l'élaboration des termes des références portant organisation, structuration et fonctionnement de cette Task force. Elle sera conduite par un Comité de pilotage, un Comité stratégique et un Secrétariat permanent.

Enfin, le vice-Premier ministre a fait un état des lieux du Corridor de Lobito. Il a indiqué qu'il s'agit d'un système de transport multimodal qui relie les trois États signataires de l'Accord précité, conclu sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

A ce titre, son ouverture est très attendue par les exploitants miniers des provinces du Grand Katanga et du Grand Kasai, à travers la modernisation de la voie ferrée de la SNCC sur le tronçon Kolwezi-Dilolo (427 kilomètres).

Avant de clôturer son intervention, le vice-Premier ministre a informé le Conseil que la licence IATA de Congo Airways n'a pas été suspendue.

Cette instance internationale a accordé un moratoire de 90 jours à la compagnie nationale Congo Airways pour lui permettre de parvenir à un aboutissement heureux de la mise en service de l'un de ses aéronefs et de finaliser les démarches en cours pour l'acquisition d'autres avions.

Le Conseil a pris acte de ces trois notes d'information.

Carol Lumingu

**LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LA MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS DE L'ÉTAT AVANCE À PAS DE GÉANTS



La Fonction Publique, par le biais de son patron, le vice-Premier ministre Jean-Pierre Lihau se dit déterminé à traquer les doublons, les cumulards et fictifs au sein de l'Administration Publique. Il a rendu publique les annuaires des Agents de carrière des services publics de l'État.

Le gouvernement Suminwa se veut de maîtriser les effectifs des agents et fonctionnaires de l'État, aussi de marquer l'avènement d'un nouveau système de gestion de la chose publique, suivant les principes de transparence, ouverture, de célérité et d'accessibilité de données, dans le contexte caractérisé par plusieurs cas de doublons, cumulards et

fictifs qui plombe les dépenses de rémunération; Pour ce faire, l'identification de chaque agent de carrière était d'une grande importance pour aboutir à cette fin.

Cela étant, le VPM de la Fonction publique, modernisation de l'administration et innovation du service public Jean-Pierre Lihau a informé aux membres du conseil de la tenue, le 23 septembre 2024, de la cérémonie de publication des annuaires des agents de carrière des services publics de l'État.

Le patron de la Fonction publique a par ailleurs précisé qu'il s'agit d'un répertoire nominatif de tous les agents de carrière des services publics;

Ledit document renseigne pour chacun d'agents, quelques informations phares et relatives à celui-ci ; en occurrence: les noms, le matricule, le grade, le service d'affectation ainsi que la photo de profil.

Ce document, bien plus qu'un simple répertoire, symbolise la volonté inébranlable du gouvernement Suminwa de moderniser l'administration en République Démocratique du Congo et de terminer toute forme de fraude dans l'administration.

Le conseil a pris acte de cette note d'information louable de la gestion des agents de carrière des services de l'État.

Rachel Futu

UNE TENDANCE BAISSIÈRE DES NOUVEAUX CAS OBSERVÉE SUR L'ENSEMBLE DU PAYS

Le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale Dr Roger Kamba a présenté, le vendredi 20 septembre 2024, au cours de la quatorzième réunion du Conseil des ministres présidée par le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi, la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur les épidémies de Mpx ou variole de singe et le Choléra.

S'agissant de l'épidémie de Mpx, Dr Roger Kamba a fait savoir que la situation, au cours de la 37ème semaine épidémiologique, a été marquée par la notification de 51 cas d'admission, de 220 cas actifs et de 36 cas de guérison portant ainsi le cumul de guéris à 11.097 cas.

Pour lutter efficacement contre cette maladie meurtrière, le ministre de la Santé publique a rassuré le Conseil que le dispositif de riposte est opérationnel et produit des effets positifs dans les zones touchées.

« Autant les préparatifs du processus de vaccination avec les Directions provinciales de la Santé se poursuivent, autant la recherche active de cas et la prise en charge gratuite des malades sont assurées par le Gouverne-



ment », a-t-il ajouté.

Il a, à la même occasion, confirmé la campagne de vaccination contre le Mpx qui va démarrer du 02 au 11 octobre 2024 pour le premier passage. La population a été encouragée à respecter les gestes barrières pour faire face à cette guerre sanitaire qui touche la RDC.

En ce qui concerne le Choléra, comparativement à la semaine précédente, le ministre de la Santé publique a affirmé que la tendance à la 37ème semaine est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 380 à 366 cas. Avant de clore son intervention, le ministre de la Santé publique,

Hygiène et Prévoyance sociale a présenté le tableau des actions menées par le gouvernement en termes de riposte, de vaccination, de sensibilisation et de prise en charge des patients.

Christian Kusema

**LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE**

HARMONISATION DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE ET CLÔTURE DU DIXIÈME CONGRÈS ORDINAIRE DE L'UNPC.

Le ministre de la Communication et Médias Patrick Muyaya a informé le Conseil, de la clôture du 10ème Congrès ordinaire de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), vendredi 20 septembre 2024 à Kinshasa... dont il a eu l'honneur de présider l'ouverture et la clôture des travaux.

Prenant la parole, Patrick Muyaya est revenu sur les deux principaux objectifs atteints de ces assises à savoir:

- La révision des textes statutaires et réglementaires de cette instance d'autorégulation de la presse selon les prescrits de la nouvelle Loi sur la presse et les recommandations issues des états généraux de la communication et médias tenus en janvier 2022.

- L'élection de membres du Comité Directeur démocratiquement choisis par les sociétaires pour conduire la destinée de leur structure corporatiste.

Il a par ailleurs, salué l'arrivée du nouveau Comité qui sera l'interlocuteur attitré de l'État dans la dynamique tripartite Gouvernement-Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication-Union Nationale de la Presse du Congo pour assainir le

paysage médiatique selon le cadre légal en vigueur, lequel nécessite d'être complété par le texte relatif au Statut du Journaliste Congolais en cours d'examen au sein des Commissions gouvernementales.

Fanny Kikufi Nzamba



LE GOUVERNEMENT A EXAMINÉ ET ADOPTÉ QUATRE PROJETS DE LOI

Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement a présenté, lors du 14ème Conseil des ministres, le projet de loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo (RDC) de l'Accord portant création de l'Agence de facilitation de transport en transit du Corridor de Lobito signé en Angola le 27 janvier 2023.

Dans le but de promouvoir la croissance économique et les échanges commerciaux au profit de leurs populations, la République d'Angola, la RDC et la Zambie ont décidé d'exploiter un système de transport multimodal qui relie les trois états au port en eaux profondes de Lobito, appelé Corridor de Lobito.

Le principal objectif de cet Accord est d'instituer les facilités juridiques et administratives nécessaires à la libre circulation des personnes et des biens au port maritime de Lobito vers les différents débouchés situés sur les territoires des États signataires.

De son côté, le ministre du Portefeuille a soumis, pour examen et approbation, deux textes : le Projet de décret modifiant et complétant le Décret n°13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des



mandataires publics dans les entreprises publiques du Portefeuille, et le Projet de décret modifiant et complétant le Décret n°13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics.

Il a précisé que ces deux textes ont l'avantage non seulement d'harmoniser sur base des données réelles le traitement des mandataires publics des entreprises et des établissements publics, mais aussi de réglementer les critères devant fonder la proposition de nomination des mandataires publics ainsi que le fonctionnement interne desdites structures aux fins des résultats à impact.

Pour sa part, enfin, le ministre du Commerce extérieur a présenté

le Projet de décret portant création du Comité National « African Growth and Opportunity Act » (AGOA) en RDC. Il a rappelé que la RDC fait partie des pays de l'Afrique subsaharienne éligibles aux avantages de la loi américaine AGOA qui vise, par l'exemption des droits de douane, à accroître les exportations des pays éligibles vers le marché américain.

Le projet de Décret proposé définit la mission du Comité National AGOA, en sigle « Conseil National AGOA RDC » qui inclut, entre autres l'orientation, l'encadrement de la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale AGOA.

Après débats et délibérations, le Conseil ont adopté ces 4 textes.

Carol Lumingo

LE CONSEIL A EXAMINÉ ET ADOPTÉ QUATRE DOSSIERS

Le premier, présenté par le ministre des Ressources hydrauliques et Électricité porte sur l'octroi de titres sur neuf sites aux opérateurs par entente directe.

Teddy Luamba a précisé que cette démarche assure une politique incitative visant l'augmentation de la desserte énergétique par une implémentation rapide des projets sur le plan national.

Les sites concernés sont : Parc solaire photovoltaïque en appui à la SNEL pour Kasai-Oriental, Kasai-Central, Kinshasa et Haut-Katanga ; Kibamba sur la rivière Luvua pour la province du Haut-Katanga ; Kalumba sur la rivière Luvua pour la province du Haut-Katanga ; Kibombo sur la rivière Inkisi pour la province du Kongo-Central ; Mbakana 1, 2, 3, 4 sur la rivière Lufimi pour la ville de Kinshasa ; Parc solaire photovoltaïque en appui à la SNEL (Nzilo, N'sele et Busanga) pour la province du Lualaba ; Sanga sur la rivière Inkisi pour la province du Kongo-Central ; Babeba (Tshopo3) sur la rivière Tshopo pour la province de la Tshopo ; Kongolo porte de l'enfer sur la rivière Lualaba pour la province de Tanganyika.

Il sied de relever que ce dossier vise la mise en application effi-

cace et efficiente de l'axe IV du programme d'actions du gouvernement, aux fins de permettre aux opérateurs du secteur de l'électricité l'obtention des titres de gré à gré.

Quant à Jean-Lucien Busa, il a présenté le dossier relatif à la politique générale des Entreprises Publiques au cours de l'exercice 2025, justifiant sa démarche sur le fait que, s'étalant sur cinq ans, le Programme d'Actions du Gouvernement requiert la participation active des entreprises publiques œuvrant dans les principaux secteurs de l'économie nationale (Mines, Transports, Finances, Hydrocarbures, Énergie, Agriculture, Ooste et Télécommunications, Industrie, Assurance et Tourisme).

Le patron du Portefeuille a préconisé quatre mesures : éviter la navigation à vue en disposant d'un cadre cohérent de politique des entreprises déclinant la politique économique du Gouvernement ; se fixer des objectifs compatibles au développement des activités porteuses de croissance ; réaliser des projets d'investissements prioritaires conformes à leur cœur de métier ; améliorer la contribution des entreprises publiques au budget de l'Etat.

Il a conclu son intervention en

précisant que l'objectif global de cette politique générale est de procéder au redressement des entreprises publiques, appuyé par quatre objectifs spécifiques pertinents, et assortis des résultats à impact, notamment :

Diversifier l'économie, par la production des biens et services des entreprises publiques ; accroître la contribution des Entreprises Publiques dans le budget de l'Etat par le paiement des impôts et taxes ; améliorer la rentabilité desdites entreprises pour leur permettre de verser les dividendes à l'Etat Actionnaire ; créer les emplois pour résorber le chômage.

Enfin, les deux derniers dossiers du secteur du Tourisme, portés par le ministre du secteur concernent :

1. Le Projet des villages touristiques ;
2. La validation du projet d'accord entre AC Milan et la RDC.

Didier Mpambia a rappelé que c'est dans la perspective de faire du secteur touristique une véritable industrie que s'est tenu le Forum de validation de la politique du tourisme d'où le concept « Village touristique » a été retenu pour le développement du tourisme au service de la relance des destinations touristiques en RDC



par une dynamique de développement intersectoriel et de connectivité urbano-rurale. Le village Bombo-Lumene à été présenté comme projet- pilote dans le lot des zones d'implantation des villages touristiques.

Le ministre du Tourisme a enfin abordé le partenariat mutuellement avantageux entre l'AC Milan et notre pays qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la destination RDC par le Tourisme.

Bernard Tshishimbi



Le Chef de l'État s'entretient avec le Secrétaire général adjoint de l'ONU Jean -Pierre La Croix

Le Président de la République a eu des entretiens en début de semaine à la Cité de l'Union africaine avec le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des opérations de maintien de la paix Jean-Pierre La Croix. La situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la RDC était au menu de leurs échanges.

Le Haut fonctionnaire des Nations Unies était accompagné auprès du Chef de l'État par Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des grands lacs et par la cheffe de la mission des nations unies pour la stabilisation en RDC Bintou Keita.

Le Chef de l'État visite les écoles Kamina et du camp Tshatshi

La rentrée scolaire 2014-2025 est effective, la gratuité de l'enseignement de base l'est aussi. Le président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo s'en est assuré en effectuant une visite éclair dans deux établissements scolaires de la ville de Kinshasa, l'école Kamina à Kalamu et celle du camp Tshatshi à Ngaliema. Accueilli chaleureusement par les élèves et leurs enseignants, le président de la république a partagé une bonne petite leçon

de citoyenneté avec les élèves de l'école primaire Kamina Ep 1 Ep 2 Yolo Nord.

Disposant des bâtiments rénovés grâce à l'appui du Chef de l'État, dans le cadre du programme de 100 jours, l'école primaire du camp Tshatshi a aussi réservé un accueil chaleureux au Président de la République. Le Chef de l'État a tenu notamment à rassurer les parents militaires de son engagement à garantir l'éducation de leurs enfants.

Le Chef de l'État reçoit le président de l'Assemblée nationale de la côte d'ivoire

Le Président Tshisekedi a eu des entretiens à la cité de l'union africaine avec le président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire Adama Bictogo qu'accompagnait son homologue de la RDC Vital Kamerhe.

" Nous sommes venus témoigner au président Tshisekedi toute l'affection fraternelle du président Alassane Ouattara et lui assurer de sa disponibilité, son accompagnement et son soutien à ses côtés" a déclaré le président de l'Assemblée nationale ivoirien, invité à la cérémonie de rentrée parlementaire de la chambre basse de la RDC.

Au président de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe de rappeler que le chef de l'Etat Félix Tsh-

isekedi a toujours œuvré pour le rapprochement des pays africains afin qu'il relève ensemble le défi du développement de l'Afrique.

Le Chef de l'État reçoit l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Madame Lucy Tamlyn, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a été reçue à la cité de l'Union africaine, par le Président Félix Tshisekedi.

Le Chef de l'État a, au cours de cette entrevue, confirmé sa participation à la 79 ème session de l'Assemblée générale des nations unies. La diplomate américaine a indiqué que cette rencontre a permis d'échanger sur les différentes activités auxquelles allait prendre part le président de la république, en marge de sa participation à l'assemblée générale de l'ONU.

Le Président Félix Tshisekedi avec l'ambassadeur d'Égypte en RDC

Le Chef de l'État s'est entretenu avec l'ambassadeur d'Égypte en Rdc. Meshal El Mekwad était porteur d'un message du président Abdel fattah El Sisi qui convie son homologue de la Rdc à une visite en Égypte, dans les prochains jours.

Le Chef de l'État s'entretient avec le ministre angolais des affaires

étrangères Porteur d'un message du président Joao Lourenço, le ministre angolais des affaires étrangères Tete Antonio a été reçu à la cité de l'union africaine par le président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

La visite de l'émissaire du président angolais faisait suite à la rencontre des ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Rdc et du Rwanda qui s'est tenu dernièrement dans la capitale angolaise, dans le cadre du processus de Luanda

Pierre Kibambe Somwe



DE L'URGENCE D'ACCÉLÉRER L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE EN RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) possède un potentiel intellectuel et culturel considérable. Cependant, pour qu'il puisse s'épanouir pleinement, il est impératif de réformer la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire. Cette nécessité se fait de plus en plus pressante, notamment en raison des défis persistants qui entravent le développement académique, la recherche et l'employabilité des diplômés.

Les défis actuels de la

gouvernance Le secteur de l'enseignement supérieur en RDC est confronté à de multiples problèmes, allant de l'insuffisance des infrastructures et des ressources pédagogiques à l'inadéquation des programmes d'études par rapport aux besoins du marché du travail.

Ces enjeux sont souvent exacerbés par un manque de transparence et d'efficacité dans la gestion des établissements d'enseignement. Les institutions publiques, en particulier, souffrent d'une bureaucratie lourde et d'une politique d'allocation des ressources peu rigoureuse, qui entravent l'innovation et la qualité de l'enseignement.

L'importance d'une

gouvernance renforcée

Une bonne gouvernance dans le secteur de l'enseignement supérieur est essentielle pour plusieurs raisons. Premièrement, elle favorise la transparence et la responsabilité, ce qui est crucial dans un contexte où la corruption reste un fléau. Deuxièmement, une gouvernance efficace permet d'assurer une meilleure allocation des ressources, garantissant que les fonds sont utilisés de manière optimale pour améliorer les infrastructures, la formation des enseignants et les ressources pédagogiques. Enfin, une gouvernance solide crée un environnement propice à l'excellence académique et à la recherche, contribuant ainsi au développement socio-économique du pays.

Les voies de la réforme !

Pour réformer et renforcer la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur en RDC, plusieurs mesures peuvent être envisagées.

Tout d'abord, il est crucial d'établir un cadre réglementaire clair qui définit les rôles et responsabilités des divers acteurs impliqués dans le système éducatif. Ensuite, l'instauration de mécanismes de contrôle et d'évaluation réguliers des programmes d'études et des

établissements permettra d'assurer leur adéquation avec les attentes du marché.

De plus, le renforcement de la formation continue des enseignants est nécessaire pour garantir des méthodes pédagogiques modernes et efficaces.

Les partenariats avec des institutions académiques et des organisations internationales pourraient également faciliter le partage de bonnes pratiques et l'accès à des ressources supplémentaires.

Il est urgent d'accélérer l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC. La mise en place de réformes ambitieuses et d'une meilleure gestion des ressources permettra non seulement d'améliorer la qualité de l'éducation, mais aussi d'assurer que la jeunesse congolaise soit compétente et prête à relever les défis du monde moderne. À travers une gouvernance éclairée et des actions coordonnées, la RDC peut transformer un potentiel inexploité en un atout stratégique au service de son développement.

Nathan Mpoyi

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Presidentielle SEPTEMBRE 2024**
